



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
24 février-4 avril 2025
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Portugal

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet de l'Examen

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. Le Portugal a réaffirmé son attachement sans faille aux droits de l'homme, tant au niveau national qu'international, en s'engageant activement dans le mécanisme d'Examen périodique universel, qu'il a toujours soutenu. Ce mécanisme est l'un des instruments les plus efficaces de l'Organisation des Nations Unies pour garantir une évaluation complète du respect par chaque État de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

2. Le Portugal a présenté une délégation de haut niveau dirigée par trois secrétaires d'État lors du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, mettant ainsi en avant son attachement à un dialogue constructif et à une coopération multilatérale au sein de l'ONU. À cette occasion, il a souligné que le respect, la protection et la défense de tous les droits de l'homme – qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux – sont des priorités de longue date, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, de chaque Gouvernement portugais, étant donné qu'ils sont inscrits dans la Constitution.

3. Le Portugal a donc examiné de manière attentive et approfondie les 281 recommandations reçues des États Membres pendant le dialogue interactif tenu le 6 novembre 2024 dans le cadre de l'Examen. Cet examen a été mené par le Comité national des droits de l'homme, qui est le mécanisme national portugais d'application, d'établissement de rapports et de suivi, dans le cadre duquel des représentants de différents ministères se réunissent pour examiner les recommandations, en débattre et décider collectivement de la suite à leur donner, au moyen d'une approche globale et inclusive.

4. Comme suite à cet examen, le Portugal :

- a) Accepte pleinement 252 recommandations, soit 90 % des recommandations reçues ;
- b) Prend note de 18 recommandations ;
- c) Accepte en partie 11 recommandations.

5. Le Portugal estime que, dans un certain nombre de cas, sa législation et ses pratiques actuelles sont déjà conformes aux recommandations formulées. Il ne juge donc pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires dans tous les cas où il souscrit aux recommandations formulées.

6. Le Portugal a accepté en partie les recommandations, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : 1) il ne peut souscrire à la recommandation dans son intégralité ; 2) la recommandation, contrairement à ce qu'indique sa formulation, est déjà appliquée ou contient des affirmations inexactes. Des explications accompagnent les réponses apportées à ces recommandations.

7. Le Portugal reste fermement résolu à suivre de près l'application des recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen. Tous les organes concernés, y compris le Comité national des droits de l'homme, seront pleinement associés à la phase de suivi.

a) **Recommandations acceptées** : 37.7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280.

b) **Recommandations dont il a été pris note** : 37.1, 2, 3, 4, 5, 6, 48, 52, 84, 87, 99, 143, 213, 214, 229, 261, 262, 263.

c) **Recommandations en partie acceptées** : 37.21, 23, 27, 32, 79, 82, 85, 198, 204, 215, 281.
